



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 216-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.286

Déposée le : 31.08.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Schlatter (Thun, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : 1221/2020 du 4 novembre 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Promotion de la vaccination contre la grippe dans le canton de Berne

Pour inciter le plus grand nombre à se vacciner contre la grippe saisonnière (influenza) en prévision de l'hiver 2020-2021 placé sous le signe de la pandémie, le Conseil-exécutif est chargé de :

1. lancer une vaste campagne de promotion de la vaccination contre la grippe en particulier auprès des groupes à risque ;
2. s'assurer, en accord avec les autorités fédérales, que les vaccins contre la grippe saisonnière (influenza) sont en quantité suffisante ;
3. prioriser la distribution des vaccins selon les groupes à risques en accordant une attention particulière au personnel de santé.

Développement :

L'hiver 2020-2021, les effets potentiellement conjugués de la pandémie de COVID-19 et de la grippe saisonnière pourraient massivement surcharger le secteur de la santé bernois. Nous n'avons pas encore de vaccin contre la COVID-19 (août 2020), mais nous en avons depuis longtemps contre la grippe saisonnière. D'éminent-e-s scientifiques considèrent qu'il est important d'administrer ce vaccin au plus grand nombre si l'on veut maîtriser la situation difficile dans laquelle nous sommes plongés. La présente intervention demande à ce que le canton redouble d'efforts en la matière.

Motivation de l'urgence : La pandémie continue et l'hiver approche. L'urgence est de mise.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs de la motion selon lesquels il est crucial, en prévision d'un hiver placé sous le signe de la pandémie, qu'une grande partie de la population se fasse vacciner contre la grippe (influenza), en particulier les groupes à risque définis par la Confédération et les personnes qui, au sein de leur famille ou dans le cadre de leurs activités privées ou professionnelles, sont en contact régulier avec ces derniers.

Le gouvernement se prononce comme suit sur les différents points :

Point 1

Cette année, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mène une vaste campagne de vaccination en collaboration avec les cantons. Du matériel d'information et des recommandations de vaccination sont disponibles sur le site internet suivant : www.sevaccinercontrelagrippe.ch. Peu avant la Journée nationale de vaccination contre la grippe du 6 novembre, le canton de Berne entend publier un communiqué de presse et informer directement les différents groupes cibles. Aucune campagne cantonale spécifique n'est prévue.

Point 2

La Suisse dispose d'environ 1,2 million de doses de vaccin, qui ont été préalablement réservées (en intégralité) par les cabinets médicaux, les hôpitaux et les pharmacies, et distribuées en octobre. Il est encore possible de commander 600 000 doses supplémentaires auprès des grossistes mais la livraison n'aura vraisemblablement pas lieu avant fin novembre ou début décembre. Il se peut par conséquent qu'il n'y ait pas suffisamment de doses disponibles pour toutes les personnes désirant se faire vacciner. A noter que, dans des cas particuliers, certaines entreprises ont pu ou peuvent importer de petites quantités de l'étranger. Le canton de Berne apporte son soutien aux entreprises souhaitant acquérir des doses de vaccins supplémentaires, notamment en les informant des possibilités d'importation.

Point 3

Comme chaque année, les recommandations de vaccination et les groupes à risque prioritaires sont définis par l'OFSP. L'objectif consiste à réduire le nombre de formes graves de la maladie, en particulier chez les personnes présentant un risque élevé de complications. Aussi, dans le cadre de sa vaste campagne de vaccination annuelle, l'OFSP conseille non plus seulement aux personnes présentant un risque élevé de complications de se faire vacciner contre la grippe, mais aussi à celles en contact étroit avec les groupes à risque, y compris les enfants et les nourrissons dès six mois, en particulier lorsque ces derniers sont pris en charge par les grands-parents (cf. recommandations de vaccination disponibles sur le site internet mentionné au point 1).

La campagne de vaccination, la garantie d'une quantité suffisante de doses de vaccins et la priorisation des vaccinations sont en premier lieu du ressort de l'OFSP. Le canton de Berne ne soutient la campagne qu'à titre subsidiaire.

Au vu de ces éléments, le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer la motion.

Destinataire
– Grand Conseil